



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-109199>

Département(s) de publication : **34**

Annonce n° **25-109199**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-100539

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville De Montpellier

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21340172201787

**Ville :** Montpellier

**Code postal :** 34267

**Groupement de commandes :** Oui

**Nom du coordinateur du groupement :** Ville de Montpellier

**Département(s) de publication :** 34

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** CONTROLES REGLEMENTAIRES OU FACULTATIFS SUR LES VEHICULES DES FLOTTES DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET DE LA VILLE DE MONTPELLIER

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 71356100

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Consultation lancée par un groupement de commandes. Membres du Groupement Ville de Montpellier (Coordonnateur)-Montpellier Méditerranée Métropole Montpellier (50 Place Zeus CS39556 34961 Montpellier Cedex 2 Tél : 04 67 13 60 00 marches-publics@montpellier.fr) L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent la totalité des périodes de reconduction. Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent les options (prestations similaires et reconductions). Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations. Si l'accord cadre arrive à son terme, nouvel avis en 2029. Sinon, nouvel avis en 2026, 2027 et 2028

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 02/10/2025 à 12h00, lire 07/10 /2025 à 12h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/10/2025**